

RAPPORT ANNUEL

2005



ORGANISATION
MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du Directeur général
2	La propriété intellectuelle au service du développement économique
8	Élaboration de lois et normes de propriété intellectuelle
14	Enregistrements internationaux et services juridiques
20	Communication avec le public
26	Budget, ressources et dépenses
28	Membres et nouvelles adhésions

La Mission de l'OMPI

Promouvoir par la coopération internationale la création, la diffusion, l'utilisation et la protection des œuvres de l'esprit, pour le progrès économique, culturel et social de l'humanité tout entière.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



1

Tout au long de l'année 2005, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a fait d'importants progrès pour se rapprocher des objectifs et des buts convenus par ses États membres. Le présent rapport présente une panoplie variée des nombreuses activités menées au cours de l'année pour promouvoir et protéger l'utilisation de la propriété intellectuelle.

L'Organisation a poursuivi son action auprès des pays pour aider ces derniers à développer – à l'aide du système de la propriété intellectuelle – les talents intellectuels et créatifs des populations pour les mettre au service du progrès économique et social. Les activités pratiques ont couvert les nombreuses facettes de l'exploitation possible de la propriété intellectuelle: conseil aux instituts de recherche sur les modalités de délivrance des brevets et d'octroi des licences sur les nouvelles technologies; évaluation de la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur; démonstration auprès des artisans de la façon dont les marques et les indications géographiques augmentent la valeur à la vente de leurs produits. Une assistance à grande échelle a été fournie aux États membres en développement pour la modernisation de leur office de propriété intellectuelle et la rédaction d'une législation sur la propriété intellectuelle. Les discussions sur les propositions préconisant la mise en place du plan d'action formel de l'OMPI pour le développement se sont poursuivies sous la forme d'une série de réunions intergouvernementales intersessions, qui ont pris en ligne de compte les points de vue de toutes les parties prenantes de part et d'autre du spectre de la propriété intellectuelle.

Dans leur très grande majorité, les services d'enregistrement international et les services juridiques administrés par l'OMPI ont une fois de plus enregistré cette année une saine croissance. L'utilisation du Traité de coopération en matière de brevets, du système de Madrid et des procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet a augmenté respectivement de 10%, 14% et 20%. L'automatisation des procédures dans tous ces domaines a continué à bien progresser, avec pour résultat une augmentation de l'efficacité et une réduction des coûts.

Les États membres ont poursuivi le travail d'élaboration des lois, normes et pratiques internationales concernant la propriété intellectuelle. Les membres du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) ont achevé les travaux préparatoires à la révision du Traité sur le droit des marques (TLT) de 1994 et approuvé la proposition de base qui allait être soumise à la Conférence diplomatique. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a redoublé d'efforts pour réduire les divergences restantes sur les propositions préconisant la mise à jour des droits de propriété intellectuelle des organismes de radiodiffusion, débat qui est suivi avec attention par les groupes représentant les intérêts de l'industrie et ceux des consommateurs. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP), par souci de mettre un terme aux divergences qui persistent au sujet du projet de traité sur le droit matériel des brevets, a renvoyé le débat devant l'Assemblée générale qui a décidé de l'organisation, en 2006, d'un forum à participation non limitée. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a élaboré deux séries de projets de dispositions portant sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Les membres ont créé un fonds volontaire destiné à faciliter la participation des peuples autochtones aux réunions du comité intergouvernemental.

La sensibilisation, une des missions clés de l'Organisation, a pour objectif de mieux faire comprendre à tous les niveaux de la société le fonctionnement de la propriété intellectuelle – et le rôle de l'OMPI. Des séminaires, des publications sur mesure, des événements spéciaux, des films et la couverture par la presse ont été les moyens utilisés pour informer et faire passer des messages clés sur la propriété intellectuelle. Les petites et moyennes entreprises sont restées un groupe cible important, de même que les artistes et les créateurs. La campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de cette année a été particulièrement axée sur les jeunes – les innovateurs de demain qui façoneront la prospérité future de notre monde.

Tout cela s'est avéré possible grâce au travail acharné et compétent des fonctionnaires de l'OMPI que je tiens à remercier chaleureusement pour leur généreux dévouement.


Kamil Idris

>>> Les idées qui aboutissent à des découvertes ne sont pas limitées à certaines régions, on les trouve dans le monde entier.

Le professeur Victor Anomah Ngu, du Cameroun, s'est taillé une renommée internationale pour ses travaux de recherche sur le cancer. À 78 ans, il travaille désormais sur le VIH/SIDA dans sa clinique, baptisée la clinique d'Espoir, à Yaoundé.

La prise de conscience croissante du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique a maintenu à un niveau élevé la demande d'assistance émanant de pays en développement désireux de se doter de structures et de stratégies de propriété intellectuelle propres à stimuler la croissance. L'OMPI a adopté une approche ciblée, orientée vers des objectifs, pour élargir ses activités de développement en réponse à cette demande, en synergie avec d'autres organisations chaque fois que possible.

Les activités menées sont axées sur un pays et un secteur déterminés et visent à présenter de manière concrète les avantages de différents types de protection de la propriété intellectuelle aux innovateurs, aux entreprises, aux instituts de recherche publics et aux universités. La situation et la politique de développement de chaque pays sont prises en considération pour déterminer les objectifs de chaque programme. Les activités sont régulièrement passées en revue pour évaluer leur contribution à la réalisation des objectifs du programme.

Différents secteurs au sein de l'OMPI traitent de l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement dans des domaines stratégiques spécifiques. Ces secteurs stratégiques travaillent en liaison étroite avec les bureaux régionaux de l'OMPI pour concevoir des programmes et des manifestations correspondant aux besoins de chaque État membre. Des exemples d'activités menées dans les différents secteurs sont présentés ci-après.

Indications géographiques

- >> À la demande de l'Office de la propriété intellectuelle de l'**Équateur**, l'OMPI a fourni des conseils d'experts à des artisans équatoriens qui voulaient utiliser l'indication géographique "Montecristi" pour protéger les chapeaux de paille qu'ils fabriquent à la main. Ce type d'utilisation de l'indication géographique devrait contribuer à générer des avantages socioéconomiques pour le pays.
- >> Une étude a été lancée en fin d'année 2005 avec l'Office national de la propriété intellectuelle de **Sri Lanka** en vue d'évaluer comment une protection au moyen d'indications géographiques pourrait contribuer à accélérer la croissance dans le pays dans les secteurs du thé, de la cannelle et des saphirs.
- >> L'OMPI a établi un guide du déposant expliquant la procédure à suivre pour enregistrer une indication géographique dans le cadre du projet pilote sur la promotion et la protection des indications géographiques en Afrique, auquel participent le **Burkina Faso**, le **Cameroun**, la **Côte d'Ivoire** et la **Guinée**. Une déclaration politique adoptée lors d'une conférence ministérielle qui s'est tenue au Burkina Faso en décembre servira de ligne directrice pour les actions futures.

Marques et création d'une image de marque nationale

- >> L'OMPI a engagé au **Liban**, avec l'appui du Ministère de l'économie et du Ministère du tourisme, une étude visant à évaluer la possibilité pour le pays d'exploiter des marques collectives et des marques de certification pour promouvoir des plates-formes de tourisme culturel. La première phase de l'étude porte sur les régions de Saida et de Biblos.
- >> L'OMPI a organisé à Dar es Salaam, en coopération avec l'Unité de l'enregistrement, du droit commercial et des licences industrielles de la République-Unie de **Tanzanie**, un atelier consacré à l'élaboration de stratégies nationales en matière de marques. Le principal objectif était de sensibiliser les participants à l'importance de l'image de marque nationale dans une stratégie d'exportation, et de recenser les aspects de la propriété intellectuelle que la République-Unie de Tanzanie pourrait utiliser dans sa stratégie d'image nationale.



"Il ne suffit pas de faire connaître son existence pour attirer des touristes ou des investisseurs; les gens ont besoin de motivation pour choisir un pays avec lequel faire des affaires..." – Citation d'*Estonia Style*, produit issu du projet *Brand Estonia*.

- >> Le Gouvernement royal du **Bhoutan** ayant demandé une assistance pour élaborer une stratégie en vue de développer son image de marque afin de soutenir le développement économique, l'OMPI a engagé une étude sur la faisabilité d'un tel projet. Le rapport, ainsi que celui d'une étude similaire réalisée pour la Jamaïque, sera achevé en 2006.

Promotion de l'innovation

- >> Après l'instauration d'une politique de propriété intellectuelle et d'un office de gestion de la propriété intellectuelle dans la plus grande institution de recherche appliquée de **Jordanie**, la Royal Scientific Society (RSS), l'OMPI a continué à aider la RSS en contribuant à la mise sur pied d'un programme de sensibilisation. Ce programme vise à aider le personnel technique à comprendre comment la recherche peut être convertie en aval en activité commerciale, et à dispenser une formation aux gestionnaires et aux juristes.
- >> Une méthodologie permettant d'évaluer le degré d'utilisation de la propriété intellectuelle dans certains pays africains a été appliquée pour la réalisation d'une évaluation réciproque entre membres et membres potentiels de l'**Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle** (ARIPO). Le processus de suivi inclura l'élaboration de plans stratégiques nationaux.
- >> Un projet lancé en 2004 pour élaborer, tester et évaluer un modèle fondé sur la création de deux réseaux d'organismes de recherche-développement avec service commun de propriété intellectuelle a débouché sur l'établissement d'un partenariat entre les 11 organisations nationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales qui financent les 32 établissements d'enseignement et de recherche concernés. En 2005, l'OMPI a dispensé une formation à 103 chercheurs, juristes et gestionnaires locaux dans trois domaines concrets de la gestion des actifs de propriété intellectuelle, à savoir le transfert de technologies et la négociation de licences, la rédaction d'une demande de brevet, et la gestion et la commercialisation des résultats de recherche, en utilisant les modules et instruments de formation pratique créés pour ce projet.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET BIOTECHNOLOGIES

>> L'OMPI a terminé une étude consacrée à la gestion de la propriété intellectuelle dans la recherche-développement sanitaire en **Indonésie**. Cette étude devrait aider le pays à aligner les procédures de recherche-développement dans le secteur indonésien de la santé avec la propriété intellectuelle et ainsi à promouvoir le marché phytopharmaceutique, secteur dont le potentiel de croissance est important.

>> Une étude a été lancée pour analyser la contribution et le potentiel économique des actifs de propriété intellectuelle dans l'industrie indienne naissante de la biotechnologie. Cette étude devrait être riche d'enseignement pour d'autres pays en développement qui cherchent à développer l'investissement dans la recherche-développement en biotechnologie.





Photo www.finofino.com

Des artisans à Montecristi (Équateur) cherchent à obtenir une indication géographique pour protéger les chapeaux de paille finement tissés qu'ils fabriquent.

Industries de la création

- >> L'OMPI a aidé sept pays en développement et pays en transition à réaliser des études nationales pour évaluer la contribution économique de leurs secteurs de la création, selon la méthodologie élaborée à cet effet par l'OMPI. Ces études contribuent à mieux faire comprendre la contribution des activités créatives à la richesse nationale, à l'emploi et à l'exportation.
- >> Un atelier a été organisé sur la propriété intellectuelle comme moteur de promotion des industries culturelles dans le cadre du Forum mondial de la culture, en coopération avec le Gouvernement de la **Jordanie** et le *Middle East Centre for Cultural Development* (MECCAD).
- >> Une réunion d'experts a lancé l'élaboration de directives qui permettraient aux pays d'évaluer les conséquences néfastes, pour le secteur de la création, du non-respect des régimes de protection de la propriété intellectuelle et l'incidence du piratage d'œuvres protégées par le droit d'auteur sur la production créative, et plus largement sur le développement économique, social et culturel d'un pays.

Outils de gestion de la propriété intellectuelle

Un autre axe de travail a consisté à élaborer des outils pratiques pour aider les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs d'instituts de recherche dans la formulation de stratégies de propriété intellectuelle. Ces outils visent à renforcer la capacité des États membres à assurer localement le développement, la gestion et la commercialisation d'actifs de propriété intellectuelle au bénéfice économique de leurs citoyens.

- >> L'outil d'évaluation de la propriété intellectuelle se présente comme un guide récapitulatif permettant d'évaluer l'infrastructure nationale de la propriété intellectuelle en vue d'améliorer la quantité et la qualité des droits et des actifs de propriété intellectuelle obtenus par des ressortissants du pays. Après avoir réalisé un audit de propriété intellectuelle au moyen de cet outil, la **Barbade** élabore à présent sa politique de propriété intellectuelle en tenant compte des résultats. La **Colombie**, le **Mozambique** et l'**Ouganda** ont un audit de propriété intellectuelle en cours.
- >> L'OMPI et le Centre du commerce international (CCI) ont publié conjointement un nouveau manuel de formation à l'intention des PME, intitulé "Exchanging Value – Negotiating Technology Licensing Agreements". Des projets ont débuté en 2005 pour adapter ce manuel à la situation nationale particulière de pays parmi les moins avancés.
- >> Une étude de faisabilité a été réalisée sur la création dans la région de l'ANASE d'un réseau de prestataires de services en matière de développement d'entreprise fondé sur la propriété intellectuelle, auquel les inventeurs, les instituts de recherche et les PME de la région pourraient faire appel pour une assistance spécifique dans leurs efforts pour créer, protéger et exploiter leurs actifs de propriété intellectuelle.
- >> Un module de formation personnalisé destiné aux agents de brevets, qui comprend un manuel, des exercices et des travaux dirigés à distance, a été élaboré en français, en anglais et en espagnol et testé en français dans six pays d'**Afrique centrale** et en espagnol en **Colombie**.
- >> Les formateurs en propriété intellectuelle tireront profit de la nouvelle publication intitulée "La concession de licences de technologie: comment la réussir?" qui existe en français, en anglais, en espagnol, en serbe et en portugais, et peut être personnalisée en fonction des besoins particuliers d'un pays ou d'une région.



La coopération menée entre l'Académie de l'OMPI et l'OMC a enrichi les programmes de formation.

- >> Des matériels de formation et des études de cas concernant le développement, la gestion, la protection et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle, fruits d'une symbiose entre l'expertise de l'OMPI et les connaissances de terrain et l'expérience pratique d'experts locaux ont été utilisés dans le cadre de programmes ciblés, qui en fin d'année avaient touché 1285 participants de pays en développement et de pays en transition.

Automatisation des offices

En 2005, environ 68 projets d'assistance à l'automatisation ont été menés dans 53 États membres. Des missions d'évaluation des besoins réalisées dans 18 offices ont conduit à l'installation de systèmes d'automatisation de l'OMPI (IPAS, AIPMS, AFRICOS) dans 14 offices de propriété industrielle et organismes de gestion collective. Durant la période initiale de transition d'un mode d'opération manuel à un environnement informatisé dans ces offices, 23 missions d'appui et d'évaluation ont été réalisées pour évaluer le degré de réalisation des objectifs du projet et la durabilité des systèmes. Des ateliers ont été organisés dans différents pays africains pour faciliter l'échange de vues entre offices en ce qui concerne l'utilisation et le fonctionnement des systèmes informatisés et pour bénéficier de l'avis des experts de l'OMPI au sujet de l'appui clients et des mises à jour. On s'est attaché à exploiter l'expérience de l'OMPI en matière d'aide à l'automatisation dans différentes régions géographiques pour assurer l'exécution de projets d'automatisation de la manière la plus économique et efficace possible.

Assistance d'ordre législatif

L'axe de l'assistance législative fournie par l'OMPI a radicalement changé ces deux ou trois dernières années. Récemment encore, la préoccupation principale des pays en développement était la mise en œuvre de leurs obligations internationales et la rationalisation de leurs procédures internes, afin de faciliter l'accès à la propriété intellectuelle pour les différentes parties prenantes. Mais à présent la plupart des pays en développement, surtout après les délibérations de Doha sur la propriété intellectuelle et la santé, se concentrent à présent sur la façon de tirer parti des larges assouplissements prévus en leur faveur. Dans ses activités d'assistance législative, l'OMPI a donné la priorité à l'étude et à l'élaboration de dispositions relatives aux assouplissements ménagés par les principaux traités administrés par l'OMPI ainsi que par l'Accord sur les ADPIC.

Étant donné qu'il s'agit d'un terrain sensible, l'OMPI apporte son assistance en matière législative à titre bilatéral et confidentiel, en réponse à des demandes émanant d'États membres. De nombreux aspects des assouplissements prévus par l'Accord sur les ADPIC, à la suite de cet exercice, ont été incorporés dans un projet de texte législatif sur la propriété industrielle spécialement conçu pour les pays les moins avancés, qui a été communiqué sur demande au gouvernement de plusieurs pays parmi les moins avancés qui sont en train de réviser leur législation.

FORMATION DE FORMATEURS POUR DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES

En 2005, les pays ont été nettement plus nombreux à créer des centres nationaux ou régionaux d'enseignement de la propriété intellectuelle. D'où une demande accrue d'élaboration de programmes et de formation de haut niveau pour l'Académie de l'OMPI. Au total 1163 fonctionnaires et spécialistes de plus de 100 pays en développement et pays en transition ont bénéficié des cours consacrés à l'élaboration de politiques et au perfectionnement des cadres dispensés par l'académie. Plus de 30 offices de propriété intellectuelle, universités et autres institutions partenaires ont contribué à l'organisation de ces cours.

L'Académie a accéléré son évolution vers la formation de formateurs et l'établissement de partenariats avec des institutions nationales et régionales. Les programmes d'enseignement à distance, maintenant proposés en sept langues, ont attiré 14 699 participants de 160 pays.

Une série d'études a également été commanditée pour explorer différents sujets, tels que les partenariats public-privé pour promouvoir l'invention dans le domaine des maladies orphelines; la propriété intellectuelle en tant qu'élément d'une politique de la concurrence; l'accès aux produits pharmaceutiques: dans quelle mesure les pays en développement ont-ils exploité les assouplissements prévus?; comment les pays en développement peuvent utiliser les marques de certification pour promouvoir une prise de conscience chez les consommateurs et des normes de qualité élevées. Les résultats de ces études devraient être disponibles dans le courant de 2006 et 2007.

Plan d'action pour le développement

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale de l'OMPI d'octobre 2004, une série de réunions intergouvernementales intersessions a été organisée pour examiner des propositions présentées par des États membres visant l'établissement d'un plan d'action pour le développement à l'OMPI. L'OMPI a en outre organisé un séminaire sur la propriété intellectuelle et le développement, ouvert à toutes les parties intéressées, auquel ont participé des représentants d'États membres, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales et d'éminents experts de différents domaines d'intérêt public et du développement économique. Ce séminaire était organisé conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



L'une des principales tâches de l'OMPI est de promouvoir et de développer l'harmonisation internationale des lois, normes et pratiques en matière de propriété intellectuelle.



L'élaboration des lois, normes et pratiques dans le domaine de la propriété intellectuelle sont des procédures engagées avec les États membres dans le cadre de consultations approfondies avec eux ainsi qu'avec les parties prenantes du système de la propriété intellectuelle. C'est une entreprise engagée avec les États membres, qui suppose des consultations approfondies avec eux ainsi qu'avec les autres parties prenantes du système de la propriété intellectuelle. Trois comités permanents de l'OMPI traitent de questions juridiques, chacun dans un domaine spécifique: l'un est chargé des brevets, un autre du droit d'auteur et le troisième des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. D'autres comités traitent de questions telles que l'application des droits de propriété intellectuelle, et des questions relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

Parmi les membres de ces comités figurent des représentants des États, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales qui participent en qualité d'observateurs.

Comité permanent du droit des brevets (SCP)

Le SCP a continué tout au long de l'année 2005 à examiner comment avancer dans l'élaboration des dispositions du **projet de traité sur le droit matériel des brevets** (SPLT); celui-ci instaurerait des exigences communes pour les demandes de brevet dans différents pays, améliorerait la qualité des brevets délivrés et faciliterait le partage des résultats des recherches et des examens entre pays membres intéressés. Si les États membres sont dans l'ensemble convenus de l'importance de ce travail, ils ont continué à exprimer des opinions divergentes quant au programme de travail futur. À l'Assemblée générale de 2005, les États membres ont décidé d'organiser en 2006 un forum à participation non limitée sur le projet de SPLT, puis de convoquer une session informelle du SCP pour convenir d'un programme de travail. La session informelle serait suivie d'une session ordinaire du SCP pour commencer les travaux sur le programme de travail convenu.

Le **Traité sur le droit des brevets** (PLT), adopté en 2000, est entré en vigueur le 28 avril 2005. Ce traité est destiné à rationaliser et à harmoniser les exigences de forme imposées par les offices de brevets nationaux ou régionaux pour le dépôt et le traitement de demandes de brevet nationales ou régionales et le maintien en vigueur des brevets.

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

Les travaux se sont poursuivis au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) concernant des propositions visant à actualiser les **droits de propriété intellectuelle des organismes de radiodiffusion** pour tenir compte des nouvelles technologies et d'un problème croissant de piratage des signaux, y compris le piratage des signaux précédant la diffusion. Les droits des radiodiffuseurs sont actuellement définis par la Convention de Rome de 1961. La troisième session du SCCR, en novembre 2005, a été précédée entre mai et juillet de six réunions de consultation régionales sur la protection des organismes de radiodiffusion, organisées à la demande d'États membres. Le SCCR a examiné des questions relatives à la portée du nouveau traité envisagé sur les droits des radiodiffuseurs, les droits patrimoniaux à conférer et la durée de la protection.

Au programme de travail du SCCR figuraient également une étude sur les systèmes volontaires d'enregistrement du droit d'auteur, la protection des bases de données non originales et un débat sur les **exceptions et limitations** en faveur de l'**enseignement, des bibliothèques et des personnes handicapées**, question que le SCCR a décidé d'inclure dans son programme de travail pour contribuer à améliorer la compréhension internationale des besoins dans ce domaine. Une réunion d'information sur les contenus éducatifs et le droit d'auteur à l'ère du numérique a contribué à mieux faire comprendre les aspects techniques, économiques et juridiques des exceptions au droit d'auteur et a aidé à faire avancer les discussions de fond au sein du comité. L'OMPI a également participé au Forum africain du droit d'auteur (African Copyright Forum) à Kampala, à la Conférence sur les services de bibliothèque brésiliens et l'accessibilité pour les malvoyants, qui s'est tenue à Sao Paulo, et à différentes activités organisées par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB).

DÉBATS ET ANALYSES

- »» L'OMPI et ses États membres ont consacré une attention accrue en 2005 à l'interaction entre les limitations et exceptions et la gestion numérique des droits. Après une évaluation initiale effectuée par le Secrétariat de l'OMPI, une étude portant sur les systèmes automatisés de gestion des droits et les limitations et exceptions au droit d'auteur a été commanditée pour donner une analyse objective de cas dans lesquels les technologies de gestion numérique des droits pourraient être un moyen efficace de mise en œuvre des limitations et exceptions dans l'environnement numérique. Cette étude a considéré deux groupes de bénéficiaires: les personnes malvoyantes et les apprenants à distance.
- »» L'équipe d'experts OMPI/Organisation internationale de normalisation a examiné le caractère juridique des normes techniques, et la protection au titre du droit d'auteur des normes relatives aux publications, aux bases de données, aux logiciels libres et aux normes ouvertes. L'OMPI a également apporté une contribution experte au débat entre les parties prenantes sur la protection des logiciels au titre du droit d'auteur, en particulier concernant la manière dont le cadre juridique soutient différents modèles d'entreprise. Des activités conjointes ont eu lieu avec des acteurs majeurs tels que la *Computer Law Association* et la *Entertainment Software Industry*. La participation de l'OMPI aux travaux préparatoires des pays d'Amérique latine en vue du Sommet mondial de la société de l'information a été axée sur la clarification des incidences pour le droit d'auteur des initiatives impliquant l'utilisation de **logiciels libres**.
- »» Le séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les intermédiaires sur l'Internet, qui s'est tenu en avril, a été l'occasion pour des chefs d'entreprise, des universitaires et des décideurs d'envisager sous différents angles les obligations relatives au droit d'auteur incombant aux prestataires d'accès à l'Internet, services d'échange de fichiers, sites de vente aux enchères et portails.



Les marques de forme figurent parmi les marques non traditionnelles proposées comme futur sujet de discussion au sein du SCT. Ces marques sont enregistrées à l'OMPI dans le cadre du système de Madrid.

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

À sa quatorzième session, en avril, le SCT a achevé les travaux préparatoires à la **révision du Traité sur le droit des marques (TLT) de 1994** et approuvé la proposition de base qui allait être présentée à la Conférence diplomatique en 2006. Immédiatement après s'est tenue une réunion préparatoire à la Conférence diplomatique où ont été adoptés l'ordre du jour provisoire et le règlement intérieur provisoire de la conférence diplomatique.

La révision se traduira par des dispositions nouvelles concernant les principaux points suivants:

- >> dépôt électronique des demandes d'enregistrement de marques et des communications connexes;
- >> formalités relatives à la représentation de tous les types de marques, notamment les signes visibles (sont expressément mentionnés de nouveaux types de marques, tels que les marques constituées par un hologramme, les marques en couleur, les marques de repère et les marques animées) et les signes non visibles (tels que les marques sonores ou olfactives);
- >> l'enregistrement des licences de marques;
- >> des mesures de sursis en cas d'inobservation de certains délais; et
- >> la création d'une assemblée des parties contractantes habilitée à modifier le règlement d'exécution du traité, ce qui mettra en place un cadre dynamique permettant d'adapter ce règlement d'exécution à l'évolution des technologies.

L'Assemblée générale a accepté l'offre du Gouvernement singapourien d'accueillir la Conférence diplomatique du 13 au 31 mars 2006.

À sa quatorzième session, le SCT a aussi invité les membres et observateurs à proposer des sujets sur lesquels le comité devrait centrer ses **travaux futurs**. Après un examen complet des différentes propositions, le SCT a décidé à sa quinzième session, en décembre, qu'il étudierait plus en détail les éléments ci-après:

- >> les marques non traditionnelles, telles que les marques unicolores, les marques sonores, les marques de mouvement ou les marques de forme et, en particulier, la façon dont ces marques sont enregistrées et publiées, si elles le sont;
- >> le rapport entre les marques, les dessins et modèles industriels et le droit d'auteur et le chevauchement entre ces différents types de protection;
- >> les procédures d'opposition aux marques, eu égard au nombre croissant de demandes d'enregistrement de marques;
- >> les procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels; et
- >> les procédures de protection des emblèmes d'État selon l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

L'OMPI a continué en 2005 à évaluer les réponses reçues des pays au **questionnaire SCT sur le droit national des marques et la pratique des États en matière de marques**. Le Comité permanent a décidé qu'il faudrait continuer d'actualiser périodiquement ce document et le mettre à la disposition du public à chaque révision.

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Déterminer ce qui constitue une protection appropriée des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles a gagné en priorité pour de nombreux États membres pendant l'année.

De concert avec les détenteurs de savoirs traditionnels et les dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles, les États membres de l'OMPI ont continué à œuvrer vers une protection internationale plus efficace de ces importants éléments du patrimoine culturel et intellectuel. La voix des communautés autochtones et locales, présente dans les travaux de l'OMPI depuis que le programme a été lancé en 1998, a été renforcée par la création d'un fonds volontaire destiné à soutenir directement la participation de ces communautés aux réunions de l'OMPI.

Le but des travaux de l'OMPI dans ce domaine est l'élaboration et la mise en œuvre de formes efficaces et culturellement appropriées de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, qui répondent aux besoins exprimés par les détenteurs de savoirs traditionnels et les dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles eux-mêmes. De nombreux États membres ont souligné la nécessité de solutions internationales, et le Comité intergouvernemental a été prié de donner la priorité à la dimension internationale de ses travaux. Les travaux ont avancé sur deux plans complémentaires: vers un cadre international plus clair, et vers une amélioration des capacités de protection à l'échelon national et au niveau communautaire.

Le Comité intergouvernemental a élaboré deux séries complémentaires de projets de dispositions visant la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre l'appropriation et l'utilisation illicite. Ces textes ont centré le débat sur les choix qui s'offrent aux États membres à l'échelon international. Ils ont aussi été largement utilisés comme repères et pour guider les choix de mécanismes juridiques dans le cadre de différents processus nationaux, régionaux et internationaux visant une protection coordonnée et efficace des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

Les travaux relatifs à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ont été à la base de partenariats fructueux avec d'autres membres de la famille des Nations Unies, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. En réponse à des invitations de la CDB, et en menant des consultations très larges, l'OMPI a réalisé des études techniques complètes sur la question de la divulgation qui pourrait être exigée dans les demandes de brevet portant sur des inventions fondées sur des ressources génétiques et sur les savoirs traditionnels qui leur sont associés, études qui ont été favorablement accueillies par la CDB.

Complémentaire des travaux de l'OMPI relatifs au cadre international, une action de renforcement des capacités a été menée à la demande d'États membres et d'autres partenaires. Des processus de consultation, comprenant des études d'experts, ont été engagés dans des domaines émergents et d'intérêt public. Entrent dans cette catégorie la préparation de lignes directrices concernant l'enregistrement, la numérisation et l'archivage du patrimoine culturel, et les travaux relatifs à la reconnaissance des lois et protocoles coutumiers des communautés autochtones et locales. L'élaboration de matériels destinés à renforcer les capacités a avancé, avec notamment un instrument conçu pour assurer que les droits et intérêts des communautés d'origine soient respectés lors de la fixation des savoirs traditionnels et un guide pratique sur la protection du folklore. Ces documents ont été élaborés de manière à pouvoir être adaptés pour répondre aux besoins et correspondre au contexte social, juridique et culturel des communautés qu'ils ont pour but de servir.

Photos: Photos.com





Les services d'enregistrement international et les services juridiques offerts par l'OMPI ont pour la plupart connu à nouveau une croissance significative en 2005.



Parmi les 125 292 demandes internationales de brevet (PCT) publiées en 2005 figure l'invention de ce "costume" de robot par le professeur Sankai de l'Université de Tsukuba (Japon) conçu pour aider les personnes âgées ou handicapées à marcher, monter des escaliers ou soulever des objets lourds.

L'utilisation du système du PCT (Traité de coopération en matière de brevet) et du système de Madrid a augmenté respectivement de près de 10% et 14%; par ailleurs, le nombre de litiges portant sur des noms de domaine de l'Internet soumis à l'OMPI a augmenté de 20%, les personnalités du spectacle et les artistes restant une cible favorite des cybersquatteurs.

PCT (Demandes internationales de brevet)

Le nombre de demandes internationales de brevet déposées en vertu du PCT a augmenté de 9,3% en 2004, ce qui reflète les tendances économiques internationales. Le Japon, la République de Corée et la Chine ont enregistré les plus fortes hausses, avec un nombre de demandes en augmentation de 24,3%, 33,6% et 43,7% respectivement.

PATENTSCOPE

Le portail PatentScope mis récemment en place sur le site Web de l'OMPI constitue une passerelle vers tous les services et activités de l'OMPI dans le domaine des brevets. Il donne accès à une base de données contenant plus de un million de demandes de brevet publiées, qui est actualisée chaque semaine, ainsi que des informations pratiques sur le dépôt de demandes par la voie du PCT, des textes juridiques, des guides concernant le dépôt électronique à l'intention des déposants et des offices, et les mises à jour hebdomadaires du guide du déposant du PCT. Une collection d'exposés où des entreprises qui utilisent beaucoup le système décrivent leur stratégie PCT est également à la disposition des utilisateurs, en anglais (voir www.wipo.int/pct/en/pct_strategies/).

L'automatisation du PCT a marqué un pas en avant en 2005, le PCT se dirigeant vers un traitement intégralement électronique des demandes internationales de brevet dans l'optique de supprimer le besoin de dossiers sur papier et d'assurer des gains d'efficacité à long terme. La mise en place progressive du dossier électronique représente un changement radical dans les méthodes de travail et amènera la création d'une base de données comportant l'intégralité des documents et données se rapportant au PCT sous forme électronique. La productivité dans le traitement des demandes internationales a déjà augmenté de 18%, grâce à une augmentation du nombre de dossiers traités par employé.

En fin d'année, 12 offices de brevets avaient commencé à transmettre et échanger avec l'OMPI des données brutes et des documents, tels que des exemplaires originaux et des rapports de recherche internationale, au moyen du service d'échange électronique de données du PCT. La proportion des demandes internationales de brevet déposées par voie électronique a atteint 26,5%.

L'Assemblée de l'Union du PCT a adopté en 2005 des modifications du règlement d'exécution du PCT pour mettre en place une série de mesures visant à mieux sauvegarder les droits des déposants, à simplifier le système et à le rendre plus facile à utiliser, efficace et économique. Ces modifications entreront en vigueur en avril 2006 et en avril 2007.

Le PCT a renforcé ses activités de sensibilisation pour améliorer sa visibilité et ses services à la clientèle et pour toucher un public nouveau et son public habituel de manière plus diversifiée. Cent deux manifestations – séminaires, cours de formation, forums et exposés – ont été organisés dans 30 pays différents, dont 15 pays en développement. En outre, le PCT a répondu à plus de 1000 demandes de renseignements d'ordre technique et juridique par mois émanant des utilisateurs du système.



Les trois portefeuilles les plus importants du registre international de Madrid appartiennent à Henkel KgaA (Allemagne), Novartis (Suisse) et Janssen Pharmaceuticals, respectivement propriétaires des marques enregistrées dans le système de Madrid reproduites ci-dessus.

L'office récepteur

L'office récepteur qui fonctionne au Bureau international de l'OMPI se classe quatrième parmi les offices récepteurs par le nombre de demandes PCT reçues, après celui des États-Unis d'Amérique, celui du Japon et l'Office européen des brevets (OEB). Il existe 103 offices récepteurs du PCT dans le monde. En 2005, le Bureau international agissant en qualité d'office récepteur a reçu 7781 demandes émanant de 80 pays.

La classification internationale des brevets

La huitième édition de la classification internationale des brevets (CIB) a été publiée à l'été 2005. Cette dernière édition, qui incorpore plus de 1400 entrées nouvelles, est le résultat d'une réforme accomplie sur six années pour adapter la CIB à l'environnement électronique et la rendre plus facile d'emploi pour les offices de propriété industrielle et le public. Les améliorations apportées sont notamment les suivantes:

- >> la division de la CIB en deux niveaux (niveau de base et niveau élevé) en vue de satisfaire les besoins différents des utilisateurs;
- >> une procédure de révision nouvelle qui permettra l'introduction rapide des modifications imposées par l'évolution technologique;
- >> l'adoption du principe du reclassement des dossiers de recherche de manière à ce que seule la version la plus récente de la CIB soit utilisée dans toute recherche d'information en matière de brevets;
- >> la création d'une base de données centrale contenant une collection mondiale de documents de brevet classés selon la version la plus récente de la CIB.

Le système de Madrid (enregistrement international des marques)

En 2005, l'OMPI a reçu 33 565 demandes internationales d'enregistrement de marques dans le cadre du système de Madrid, soit une augmentation de 13,9% par rapport à 2004. Cette croissance à deux chiffres pour la seconde année consécutive est dans une large mesure due à l'adhésion des États-Unis d'Amérique en 2003 et de la Communauté européenne en 2004. Des entreprises des États-Unis d'Amérique ont déposé plus de 2800 demandes d'enregistrement en 2005, faisant de ce pays le troisième utilisateur du système en volume. Dans la première année de son adhésion, la Communauté européenne a atteint le septième rang avec 1852 demandes. Il y a eu aussi des augmentations dans le nombre des demandes internationales déposées par l'intermédiaire de 36 autres offices nationaux ou régionaux de marques de membres du système de Madrid.

Environ 30% des demandes internationales d'enregistrement de marques ont été déposées par voie électronique en 2005; ce taux n'était que de 20% en 2004. À la fin de 2005, les offices des marques de 39 États contractants recevaient les notifications officielles de l'OMPI sous forme électronique, contre 32 en 2004. À la fin de 2005, le registre international de l'OMPI contenait plus de 450 000 enregistrements actifs appartenant à quelque 150 000 détenteurs différents.

Un nouveau membre a rejoint l'Union de Madrid en 2005: il s'agit du Royaume de Bahreïn, qui a adhéré au Protocole de Madrid. Les activités de promotion menées ont visé à augmenter le nombre d'États membres du système, à encourager les membres qui sont seulement parties à l'Arrangement de Madrid à adhérer au protocole, et à améliorer dans les États membres du système de Madrid l'utilisation de ce système par les déposants.



L'emballage, qui représente 9% des enregistrements de dessins et modèles en 2005, est l'une des classifications les plus demandées selon le système de La Haye.

Les membres ont décidé en septembre 2005 de réduire l'émolument de base payable à l'enregistrement pour les déposants des pays membres du système de Madrid qui figurent parmi les pays les moins avancés (PMA). Cette réduction a pris effet le 1^{er} janvier 2006.

Le cadre juridique du système de Madrid continue d'évoluer. Un groupe de travail *ad hoc* s'est réuni en juillet 2005 pour formuler des recommandations à l'Assemblée de l'Union de Madrid au sujet de la révision, envisagée dans le Protocole de Madrid, de la procédure de refus et de la clause de sauvegarde, ainsi que sur de possibles modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.

Les procédures internes de traitement des refus provisoires par le Bureau international ont également été modifiées de manière à donner au déposant plus de temps pour préparer la formation d'un recours. Les essais d'une nouvelle interface qui permettra le renouvellement en ligne des enregistrements internationaux vont commencer à l'automne.

La Gazette OMPI des marques internationales a été mise en ligne le 1^{er} septembre 2005, offrant ainsi un choix supplémentaire par rapport à l'édition sur papier (publiée depuis 1893) et à la version sur CD-ROM. La version en ligne, hebdomadaire, permet la recherche en texte intégral et elle est gratuite.

Le système de La Haye (dessins et modèles industriels)

En 2005, l'OMPI a enregistré 1135 dépôts internationaux et 3884 renouvellements de dessins et modèles industriels selon le système de La Haye, soit une baisse de 19,8% par rapport à 2004, malgré une augmentation de 8,2% du nombre de renouvellements.

Deux nouveaux États – Lettonie et Singapour – ont adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye, portant à 42 le nombre total des États membres de l'Union de La Haye. L'Acte de Genève, qui est entré en vigueur en 2004, ouvre la voie à une augmentation des adhésions et de l'utilisation du système de La Haye en le rendant davantage compatible avec les principaux systèmes nationaux d'enregistrement. Promouvoir l'Acte de Genève demeure une priorité.

Les préparatifs du traitement sans papier des dépôts selon le système de La Haye ont continué de progresser, y compris l'étude d'un service de dépôt électronique.

Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels (arrangements de Nice et de Locarno)

La vingtième session du Comité d'experts de l'Union de Nice, qui s'est tenue en octobre 2005, a marqué la fin de la période de révision de cinq années de la huitième édition de la Classification de Nice. Le comité a adopté 202 nouvelles modifications proposées. La neuvième édition de la Classification de Nice entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

En novembre, le Comité d'experts de l'Union de Locarno a examiné 101 propositions de modification et en a adopté 52. Les modifications adoptées comprennent notamment la création d'une nouvelle classe qui prévoit le classement des dessins et modèles industriels bidimensionnels, ainsi que des "symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation". Le comité a décidé de prolonger de deux ans la période de révision et tiendra une autre session en 2007 avant la fin de la période de révision en cours. Une nouvelle édition de la Classification de Locarno sera publiée en été 2008.

Système de Lisbonne (appellations d'origine)

En 2005, le Pérou est devenu partie à l'Arrangement de Lisbonne et la République islamique d'Iran a déposé un instrument d'adhésion en décembre (avec effet au 9 mars 2006), portant à 23 le nombre total d'États participant au système de Lisbonne. Trois nouvelles demandes internationales ont été reçues dans l'année. Le nombre total d'appellations d'origine internationales enregistrées est passé de 12 à 793. La base de données Lisbonne Express, mise en place depuis février sur le site Web de l'OMPI, offre un libre accès aux renseignements concernant les appellations d'origine enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne.

Article 6ter (Emblèmes d'État)

Une version actualisée de la base de données "Article 6ter", contenant toutes les communications jusqu'à la fin de 2004, a été publiée en 2005 sur CD-ROM et distribuée gratuitement aux membres respectivement de l'Union de Paris et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Treize nouvelles communications ont été demandées par les États et par des organisations intergouvernementales internationales (OIG), portant le nombre total de notifications à 255, dont 124 concernent des États et 131 des OIG.

Centre d'arbitrage et de médiation

Les litiges compromettent la bonne utilisation et commercialisation des droits de propriété intellectuelle. Offrir des solutions efficaces de règlement des différends est partant un des principaux enjeux en matière de protection internationale de la propriété intellectuelle. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI propose des procédures spécifiques qui aident les parties à résoudre efficacement leurs différends en dehors des systèmes judiciaires nationaux.

Le nombre de **procédures d'arbitrage et de médiation** portées devant l'OMPI a augmenté ces trois dernières années. À la fin de 2005, 39 demandes d'arbitrage et 44 demandes de médiation, engageant des parties du monde entier, ont été déposées.

RÉSOUUDRE LES LITIGES DÉCOULANT D'UNE COLLABORATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Parmi les demandes de médiation déposées en 2005, figurait un litige complexe né d'un accord de coopération internationale concernant la mise au point d'un traitement anticancéreux, qui a été porté au préalable devant les tribunaux de plusieurs pays. Un médiateur désigné par l'OMPI a, en l'occurrence, aidé les parties à négocier, dans les six mois, un règlement de leur différend.

Le Centre a organisé, en avril, une "Conférence sur le règlement des différends découlant de la collaboration scientifique et technique internationale". Quelque 150 participants venus de 39 pays ont examiné les types de litiges qui peuvent naître de collaborations internationales complexes en matière de recherche entre instituts de recherche publics et privés et l'industrie, ainsi que les diverses options qui s'offrent pour les résoudre.



Le nouveau mécanisme, mis en place en 2005 sur le site Web de l'OMPI et intitulé **Electronic Case Facility** (WIPO ECAF), permet aux parties et autres participants à une procédure dans le cadre des règlements d'arbitrage, de médiation et d'arbitrage accéléré de l'OMPI de communiquer des pièces par voie électronique dans un dossier sécurisé en ligne. Outre le fait qu'il facilite la transmission, le stockage et la recherche en ligne de communications, ce nouvel instrument donne un aperçu concis des données relatives à un litige. Cette nouvelle option devrait rendre plus rapides et moins coûteuses les procédures administrées par l'OMPI.

Le nombre de **litiges en matière de noms de domaine de l'Internet** et relevant des principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), qui s'élève à 1456 en 2005, a augmenté de près de 20%. C'est le nombre le plus élevé de plaintes pour cybersquatting dont a été saisi le Centre en une seule année depuis 2001. Outres les marques renommées, les célébrités – en particulier du milieu des arts et du spectacle – ont continué à être la cible des cybersquatteurs.

Le Centre a publié en 2005 un rapport sur les conséquences pour la propriété intellectuelle de l'introduction de nouveaux **domaines génériques de premier niveau** (gTLD). Ce rapport faisait suite à une demande d'avis spécialisé émanant de l'ICANN, dans la perspective de l'approbation des nouveaux gTLD. Reposant sur l'expérience du Centre en matière de protection des droits de propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine, le rapport recommande, entre autres, l'adoption d'un mécanisme uniforme de protection préventive des droits de propriété intellectuelle dans tout nouveau gTLD.

UN NOUVEL INSTRUMENT SUR LE WEB AIDE À PRENDRE DES DÉCISIONS EN VERTU DES UDRP

Afin de faciliter la prise de décision et le dépôt de pièces par les parties dans le cadre des procédures en vertu des principes UDRP, le Centre a mis au point sur son site Web un nouvel instrument appelé "Overview of WIPO Panel Views on Selected UDRP Questions" (synthèse des avis des commissions administratives de l'OMPI sur certaines questions relatives aux principes UDRP). Cet instrument vise à offrir une récapitulation des tendances relevées dans les décisions prises sur des questions essentielles touchant aussi bien au fond qu'aux procédures dans le cadre des affaires examinées selon les principes UDRP. Des renvois aux décisions sont indiqués pour chaque avis mentionné, soit en tout plus de 100 décisions rendues par plus de 80 membres des commissions. Parties et membres de commissions ont déjà reconnu que cet instrument contribue à renforcer la cohérence des décisions rendues en application des principes UDRP.



Le champion cycliste américain Lance Armstrong a recouru aux services de l'OMPI concernant le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine pour mettre fin aux activités des cybersquatteurs qui avaient investi de manière illégale son site Internet *livestrong* consacré à la lutte contre le cancer.

>>> Des salles de classe d'aujourd'hui sortiront les entrepreneurs, les scientifiques, les stylistes, les artistes de demain.

Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, encourage les jeunes à reconnaître leur esprit innovateur inné dans son message à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.



Un timbre de la poste algérienne par l'artiste Mohamed Hamouche et une affiche sur la lutte contre le piratage à Singapour réalisés tous deux pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.



Les gagnants du concours du jeune inventeur (Global Enterprise Challenge) qui ont reçu la médaille d'or de l'OMPI. En 2005, l'OMPI a décerné 75 médailles, 26 prix de la créativité et 12 trophées pour les entreprises innovantes.

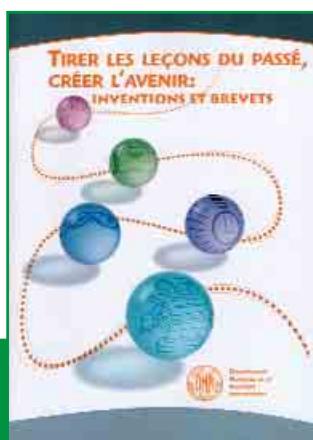
En 2005, les activités de sensibilisation ont cherché à atteindre tous les niveaux de la société – jeunes et personnes âgées, entreprises et chercheurs, législateurs et politiciens – ainsi qu'à établir une coopération avec d'autres organisations internationales dans la mesure du possible.

Le thème de la **Journée mondiale de la propriété intellectuelle** en 2005 – “Pensez, imaginez, créez”, qui s'adressait tout particulièrement aux jeunes, a inspiré des manifestations dans plus d'une centaine d'États membres de l'OMPI. Le message télévisé de 30 secondes de l'Organisation a été diffusé dans le monde sur CNN et la BBC, ainsi que sur une cinquantaine de chaînes nationales dans 46 États membres.

Sensibiliser différents publics

Publié au cours de l'été, *Tirer les leçons du passé, créer l'avenir: inventions et brevets* est le premier d'une **nouvelle série** d'outils pédagogiques destinés aux élèves de 10 à 13 ans. La publication, qui combine aspect ludique et éléments d'information, et fourmille d'exemples, amène ses jeunes lecteurs pour un voyage instructif dans le monde des inventions et des brevets. Des explications faciles à suivre sur le mode de fonctionnement des brevets, leur utilité, et la manière dont ils contribuent aux progrès scientifiques et techniques alternent avec des histoires d'invention ayant rencontré un grand succès. L'ouvrage présente également de jeunes inventeurs ayant breveté et commercialisé leurs idées. Les éditions qui suivront traiteront du droit d'auteur, des marques, ainsi que des dessins et modèles industriels.

Une cinquante d'universités et d'instituts publics de recherche-développement, qui participent désormais à l'initiative de l'OMPI en faveur de l'université, ont nommé des coordinateurs de la propriété intellectuelle. Il s'agit d'institutions situées en Afrique, dans les pays arabes, en Asie et au Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi que dans certains pays d'Europe centrale et d'Asie.



Photos: Patricia Bajer



LA PAROLE AUX ARTISTES

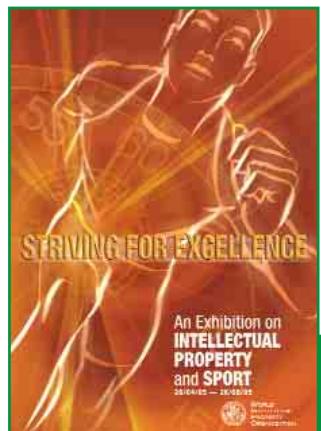
Amadou et Mariam, le couple malien lauréat auteur compositeur et interprète dont le CD "Dimanche à Bamako" devenu célèbre est resté en deuxième position du classement des meilleures ventes en 2005, ont été pressentis pour une nouvelle série de messages de cinq minutes destinés à être diffusés sur le Web du site Internet de l'OMPI et distribués aux États membres intéressés, ainsi qu'aux organisations parties prenantes pour radiodiffusion locale.

Le couple, aveugle, interprète un mélange de musique traditionnelle et contemporaine malienne teintée de blues classique. Dans le film, Amadou parle passionnément de son engagement et de sa joie à composer de la musique, ainsi que des obstacles qu'opposent le piratage de leurs CD dans leur propre pays et le téléchargement illégal de leurs chansons dans le monde.

"Aux jeunes qui copient et téléchargent illégalement de la musique, nous disons qu'ils tuent la musique, qu'ils tuent les créateurs, qu'ils tuent une partie de l'économie du pays", déclare Amadou. "Nous leur disons: si vous aimez vraiment un artiste et que vous voulez qu'il continue à écrire des textes qui vous plaisent, pourquoi n'allez-vous pas acheter son CD afin qu'il puisse vivre de son travail et qu'il produise encore plus de musique? Nous voulons qu'ils comprennent que les artistes vivent de leur travail tout comme ils vivent du leur."

L'OMPI a continué d'encourager les média à rendre compte des questions de propriété intellectuelle. Un intérêt accru pour les activités de l'OMPI s'est manifesté au-delà du cercle de la presse spécialisée dans la propriété intellectuelle, en particulier sur les questions de droit d'auteur, les travaux en vue de réformer le système international des brevets et les questions concernant la propriété intellectuelle et le développement.

Le Centre d'information de l'OMPI a accueilli trois expositions. La première a présenté des œuvres d'art reçues d'États membres. La deuxième, intitulée "La lutte pour l'excellence" a fait valoir les liens existants entre la propriété intellectuelle et le sport, en donnant un aperçu des progrès technologiques qui ont amélioré les résultats et les aptitudes physiques des athlètes. La troisième exposition "Flair & Function – 50 ans de style italien distingué par le Compasso d'Oro Award" (Compas d'or) sur le design italien, organisée conjointement avec le Gouvernement italien, a souligné l'importance du design dans le succès commercial d'un produit.





Cette publication en deux parties a été éditée conjointement par l'OMPI et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

Collaboration avec des partenaires: collaboration interinstitutions

L'OMPI a continué de renforcer ses activités de coopération avec le Secrétariat, des programmes de financement et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, en vue de favoriser davantage la mise en place de partenariats et de synergies pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies. L'OMPI a continué également à participer activement au Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, au Comité de haut niveau sur les programmes et au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

L'OMPI a en outre intensifié ses activités de coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), participant effectivement à la cinquante huitième Assemblée mondiale de la santé. Elle a suivi étroitement les travaux de la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH), créée en 2004, auxquels elle a contribué à la demande de la commission.

L'OMPI a continué de coopérer avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), notamment au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Le sommet, organisé à Tunis en novembre, a présenté une liste à titre indicatif et non exhaustive des coordonnateurs/animateurs chargés des lignes d'action du plan d'action de Genève. Les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'OMPI, ont été invitées à participer à titre de coordonnateurs/animateurs.

L'OMPI a continué de coopérer avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de l'Accord de 1995 entre les deux organisations, qui ont mené des activités conjointes dans le domaine de l'assistance technique au profit tant des pays en développement que des pays les moins avancés. À la suite d'entretiens entre les deux directeurs généraux, l'OMPI et l'OMC ont créé un groupe consultatif qui se réunira régulièrement et examinera des questions d'intérêt mutuel.

Partenariat avec des organisations parties prenantes

Dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, l'OMPI s'est occupée tout particulièrement de mettre en œuvre des activités organisées conjointement avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), la Fédération internationale des organisations des droits de reproduction (IFRRO), le Conseil international des auteurs d'arts graphiques, plastiques et photographiques (CIAGP), la *Federación Iberolatinoamericana de Artistas Intérpretes o Ejecutantes* (FILAIE) et autres organisations ou institutions représentant les titulaires de droits. L'OMPI a également publié conjointement avec l'IFRRO une brochure intitulée "Gestion collective de la reproduction reproductrice" qui présente des renseignements sur les cadres juridiques et les divers types d'organisations nationales de droits de reproduction reproductrice.



Publié en 2005 *La Gestion collective du droit d'auteur dans la vie musicale* contient des renseignements et explications détaillés sur tous les éléments nécessaires à l'établissement et l'administration d'une organisation de gestion collective. La publication fournit les informations générales requises aux administrateurs, aux titulaires de droits et aux décideurs au sein des gouvernements ou dans des organes qui s'occupent des questions de gestion collective et sont chargés de faire respecter la législation.

UN Photo (DPI)/
Evan Schneider

Une réunion consacrée aux autres formes possibles de règlement des litiges est organisée par le Bureau de l'OMPI à New York en partenariat avec l'Association des avocats américains.

Photo:OMPI



L'ouverture du Bureau de l'OMPI à Singapour en juin renforcera sa coopération avec l'ANASE et contribuera aux objectifs du plan d'action international de l'ANASE relatif aux droits de la propriété intellectuelle pour 2004-2010.

Bureaux régionaux

À la fin de 2005, l'OMPI comptait quatre bureaux régionaux: à Bruxelles, à Singapour, à Washington et aux Nations Unies à New York. Ces bureaux se sont activement employés à organiser des manifestations locales pour promouvoir les activités et les objectifs de l'Organisation. L'adoption par la chambre des représentants aux États-Unis d'Amérique de la Résolution 210 en vue d'appuyer les objectifs de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, ainsi que l'action menée par l'OMPI pour faire mieux connaître la valeur de la propriété intellectuelle a constitué en 2005 l'événement marquant des activités du Bureau de Washington de l'OMPI. Le Bureau de New York a accru sa collaboration avec des associations professionnelles en matière de propriété intellectuelle en constituant un partenariat pour la première fois avec la Section de la propriété intellectuelle de l'Association des avocats américains (ABA). Le Bureau de Bruxelles a maintenu des liens étroits avec la Commission européenne, en participant à des manifestations et des programmes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Collaboration avec les entreprises

En 2005, l'OMPI a continué de créer un contenu sur un large éventail de sujets portant sur des questions pratiques de propriété intellectuelle susceptibles d'intéresser le milieu des entreprises dans le monde. Le site Web consacré aux PME (www.wipo.int/sme), de plus en plus apprécié, a été restructuré et élargi aux fins d'inclure davantage d'articles originaux. Le nombre d'abonnés au bulletin d'information de l'OMPI à l'intention des PME, publié dans les six langues officielles des Nations Unies, s'élevait à 20 000 à la fin de l'année.

"Inventer le futur: initiation aux brevets pour les petites et moyennes entreprises" explique d'une façon simple et pratique les avantages commerciaux du système des brevets pour tous les types d'entreprises. De nombreux pays – à savoir Algérie, Argentine, Espagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Maroc, Mongolie, Slovaquie et Tunisie – ont déjà achevé l'adaptation ou la traduction de ce troisième guide paru dans la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises".

LE DROIT D'AUTEUR POUR LES CRÉATEURS

Le projet sur le droit d'auteur pour les créateurs, lancé en 2005, est destiné à aider particuliers et PME, concernés par la propriété intellectuelle dans différents domaines de la création, à connaître leurs droits de propriété intellectuelle et à adopter des pratiques recommandées quand ils utilisent, dans leurs créations, leurs propres actifs de propriété intellectuelle ou ceux d'autrui. De concert avec la Société chinoise de la photographie d'art, le projet a permis d'organiser un premier atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle pour les photographes, où des représentants de l'OMPI ont collaboré avec des photographes, avocats et juges chinois en vue d'améliorer leur connaissance des questions de propriété intellectuelle liées à la photographie.

Le premier manuel du projet sur le droit d'auteur pour les créateurs sera consacré aux questions de propriété intellectuelle dans le domaine de la photographie.



Photo: Rabani H.M. Ayub



Photo: L. Van Grenen

Formation à l'application des droits à la Barbade.

Application des droits de propriété intellectuelle

Alors que le Comité consultatif sur l'application des droits n'a tenu en 2005 aucune réunion, l'OMPI a continué d'aider les États membres dans leurs efforts visant à faire appliquer plus efficacement les droits de propriété intellectuelle. Les activités ont consisté essentiellement à dispenser une formation aux organismes chargés de l'application des lois et au pouvoir judiciaire. L'OMPI a organisé, indépendamment ou conjointement, des ateliers pratiques sur les différents aspects de l'application des droits de propriété intellectuelle dans un certain nombre de pays, notamment Allemagne, Burkina Faso, quatre pays des Caraïbes, Japon, Malaisie, Mozambique, Singapour et Suisse. L'Organisation a également répondu à des demandes d'assistance émanant d'États membres pour élaborer de meilleures stratégies d'application. Un manque de coordination entre organismes du secteur public et l'insuffisance dans la participation du secteur privé ont été reconnus à maintes reprises comme des obstacles à une application effective des droits.

L'OMPI a publié *The Enforcement of Intellectual Property Rights: A Case Book* en tant que nouveau recueil mis à la disposition des juges et des formateurs. Établi par un haut fonctionnaire du pouvoir judiciaire d'Afrique du Sud, cet ouvrage fait ressortir des questions types d'application des droits dans la jurisprudence de certains pays de common law.

L'OMPI a coopéré étroitement avec des organisations intergouvernementales telles que l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation mondiale du commerce, Interpol, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle a participé en qualité d'observateur à la première réunion du groupe d'experts au sein du G8 sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, qui a été convoquée pour donner suite à la déclaration du Sommet du G8 en juillet. L'Organisation a également joué un rôle actif dans le deuxième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon qui s'est tenu en novembre et a rassemblé de hauts représentants des gouvernements, d'organisations internationales et du secteur privé. L'OMPI est convenue d'accueillir à Genève au début de 2007 le troisième Congrès mondial.

L'OMPI a également mis à disposition, sur son site Web consacré à l'application des droits, des liens avec des bases de données accessibles en ligne sur la jurisprudence dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle.

RECETTES ET DÉPENSES EN 2005	
Les résultats financiers de l'OMPI pour 2005 peuvent être répartis selon les principales rubriques suivantes.	
RECETTES	(milliers de francs suisses)
Contributions des États membres	17 236
Taxes perçues pour les services mondiaux de protection:	
PCT	205 817
Madrid	33 635
La Haye	2 397
Total partiel	241 849
Publications	2 474
Intérêts	4 653
Divers	5 944
Total partiel	13 071
Total	272 156
DÉPENSES	
Personnel	189 928
Divers	71 661
Total	261 589

L'exercice biennal 2004-2005 s'est achevé sur un excédant des opérations de 11,5 millions de francs suisses. Ce résultat est le fruit des efforts assidus et ciblés visant à réduire les dépenses sans diminuer les possibilités d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation. Concrètement, les dépenses effectives de l'exercice biennal ont été réduites de 2,5% par rapport au budget révisé - soit une diminution de plus de 20% des dépenses initialement prévues. La demande de services de l'OMPI dans le domaine des brevets (PCT) et des marques (système de Madrid) a également continué à progresser, pour atteindre un montant global de recettes durant l'exercice biennal de 523 millions de francs suisses, représentant une croissance de plus de 11% par rapport aux recettes de l'exercice biennal 2002-2003 (470 millions de francs suisses).

Quelque 89% des recettes totales de l'OMPI, en 2005, provenaient des taxes perçues par les services mondiaux de protection et les honoraires des arbitres et médiateurs, tandis que 6% environ représentaient les contributions des États membres. Les 5% restants provenaient essentiellement de la vente des publications de l'OMPI, des recettes découlant des locations et des intérêts perçus.

Contributions

Les contributions des États membres sont fondées sur un système de classes de contribution. Il existe 14 classes, correspondant chacune à un montant donné de contribution pour l'exercice biennal considéré. La somme versée par chaque État membre est fonction de la classe à laquelle il appartient. Les États choisissent la classe et, par conséquent, le montant de leur contribution, trois classes étant réservées à certains pays en développement. Les droits et obligations sont les mêmes pour tous les États, quelle que soit leur classe de contribution. En 2005, la contribution annuelle allait de 1400 francs suisses environ pour la classe inférieure à environ 1,1 million de francs suisses pour la classe la plus élevée.

Programme et budget 2006-2007

En 2005, les États membres ont approuvé la proposition de programme et budget pour 2006-2007 d'un montant de 531 millions de francs suisses, qui équilibre recettes et dépenses, maintient les taxes aux niveaux actuels et contient la décision de financer le projet relatif à la nouvelle construction par un prêt commercial. En outre, le Secrétariat est parvenu à mettre au point en 2005, avec les États membres, un certain nombre de nouvelles initiatives visant à renforcer davantage les mécanismes de supervision internes et externes de l'Organisation.

Supervision interne

Les États membres ont, aux assemblées de l'OMPI en 2005, approuvé la création d'un comité d'audit de l'OMPI et son mandat. Ce comité est formé de neuf experts indépendants dûment qualifiés, compétents et expérimentés. Les États membres ont également approuvé la charte de l'audit interne qui définit son mandat, ses pouvoirs, ses attributions, ses obligations en matière d'établissement de rapports et ses ressources. La charte confère également au directeur de l'audit interne la responsabilité et le pouvoir de procéder à des activités de recherche et d'inspection.

Les activités de vérification interne des comptes ont continué d'assurer une évaluation indépendante et objective de la pertinence des contrôles internes et du respect des règles et règlements de l'Organisation.

Des activités d'évaluation ont continué durant l'exercice 2005. L'élaboration d'une politique d'évaluation de l'OMPI a été mise en œuvre pour compléter la charte de l'audit interne et une série de lignes directrices pour la préparation et la conduite des évaluations à l'OMPI a été mise au point. L'utilisation systématique des lignes directrices, ainsi que d'autres instruments d'évaluation, a continué d'être activement encouragée durant l'exercice 2005.

Dans le cadre du système de gestion fondée sur les résultats de l'OMPI, le rapport sur l'exécution du programme en 2004 a fourni aux États membres de l'OMPI une évaluation exhaustive des résultats obtenus par l'Organisation, à mi-parcours de l'exercice biennal 2004-2005. L'OMPI a également publié un aperçu de la mise en œuvre du programme, qui décrit ses activités durant le premier semestre de 2005.

Ressources humaines

Favoriser une plus grande répartition géographique et un meilleur équilibre entre hommes et femmes est demeuré une des principales considérations en matière de recrutement, qui a été maintenu dans les mêmes limitations qu'en 2004. Au total, 27 avis de concours ont été publiés: un membre des services généraux et 20 administrateurs ont été recrutés. L'Organisation a continué de recourir à la réaffectation interne du personnel pour satisfaire la demande. Le Département de la gestion des ressources humaines a aussi nettement progressé dans l'amélioration du système de l'administration de la justice.

Administration

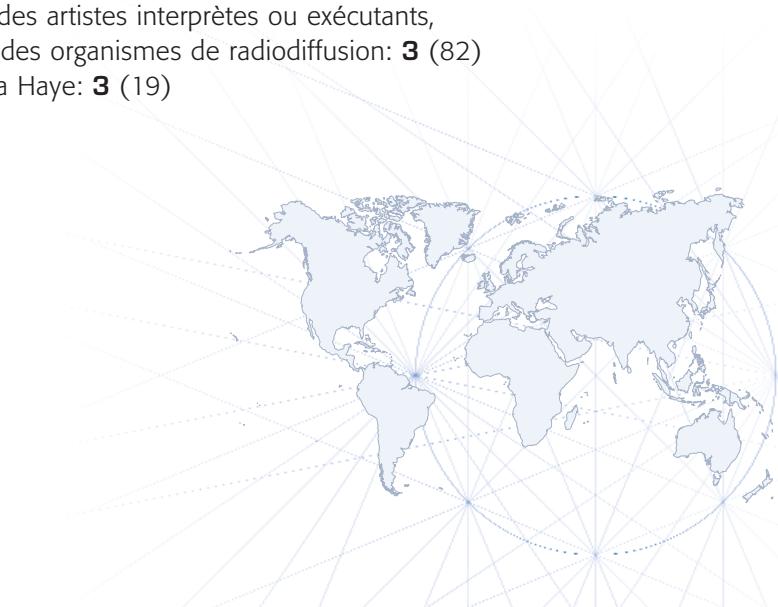
Durant l'exercice 2005, l'OMPI s'est activement employée à réformer les systèmes de gestion et de supervision. Une évaluation approfondie des règles internes régissant le fonctionnement de l'Organisation a été effectuée et une révision détaillée des règlements entreprise. Les recommandations du Corps commun d'inspection, ainsi que d'autres recommandations approuvées par les États membres, sont actuellement exécutées; les recommandations des vérificateurs externes des comptes ont été suivies d'effet et ont fait l'objet d'un examen extérieur.

En 2005, 45 instruments d'adhésion ou de ratification relatifs aux traités administrés par l'OMPI ont été déposés auprès de M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI. L'augmentation du nombre de membres parties aux traités de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), avec le dépôt de sept nouveaux instruments d'adhésion et de ratification, mérite tout particulièrement d'être relevée. Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) a enregistré une augmentation quasi-identique avec six nouvelles adhésions.

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur, le 28 avril, du Traité sur le droit d'auteur (PLT), conclu en 2000, qui vise à harmoniser et rationaliser les procédures officielles concernant les dépôts de demande de brevet et les brevets aux échelons national et régional. Le PLT et le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) contribueront à consolider les travaux futurs de l'OMPI concernant l'évolution du droit des brevets et le système des brevets internationaux.

Les chiffres ci-après indiquent les nouvelles adhésions de pays aux traités, le chiffre entre parenthèses représentant le nombre total d'États parties au traité correspondant à la fin de 2005.

- >> Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle: **1** (169)
- >> Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques: **3** (160)
- >> Traité de coopération en matière de brevets: **4** (128)
- >> Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques: **1** (67)
- >> Traité sur le droit des brevets: **4** (13)
- >> Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques: **4** (78)
- >> Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels: **1** (45)
- >> Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques: **1** (21)
- >> Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur: **6** (56)
- >> Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes: **7** (55)
- >> Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets: **1** (61)
- >> Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international: **2** (24)
- >> Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique: **1** (44)
- >> Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion: **3** (82)
- >> Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye: **3** (19)



États membres

Au 31 décembre 2005, 183 États étaient parties à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan

Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi

Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba

Danemark, Djibouti, Dominique

Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine

Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France

Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana

Haïti, Honduras, Hongrie

Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie

Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie

Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït

Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg

Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar

Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande

Oman, Ouganda, Ouzbékistan

Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal

Qatar

République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda

Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland

Tadjikistan, Tchad, Thailande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie

Ukraine, Uruguay

Venezuela, Viet Nam

Yémen

Zambie, Zimbabwe

Pour plus d'informations, veuillez contacter
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle:

Adresse:

34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone:

+41 22 338 91 11

Télécopieur:

+41 22 733 54 28

Messagerie électronique:

wipo.mail@wipo.int

ou avec le Bureau de coordination de l'OMPI à New York:

Adresse:

2, United Nations Plaza
Suite 2525
New York, N.Y. 10017
États-Unis d'Amérique

Téléphone :

+1 212 963 6813

Télécopieur :

+1 212 963 4801

Messagerie électronique:

wipo@un.org

Visitez le site Web de l'OMPI:

www.wipo.int

et commandez auprès de la librairie électronique de l'OMPI:

www.wipo.int/ebookshop